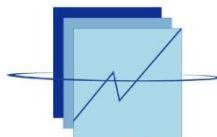


République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



Note d'analyse

T2 2023



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39

Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique.

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%. Les présents indicateurs sont élaborés avec un taux de couverture de 63,3%.

Analyse d'ensemble : Une hausse du nombre d'employés

Au deuxième trimestre 2023, le nombre d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 340 641 contre 336 037 un an plus tôt, soit une progression de 1,4%. De même, les rémunérations globales ont progressé de 2,4% sur la même période, passant de 349,9 milliards de FCFA à 358,2 milliards de FCFA. Concernant les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé, elles ont diminué sur la période (-1,1%).

I. Analyse de l'emploi

I.1 Vue d'ensemble : le nombre d'employés dans le secteur moderne augmente

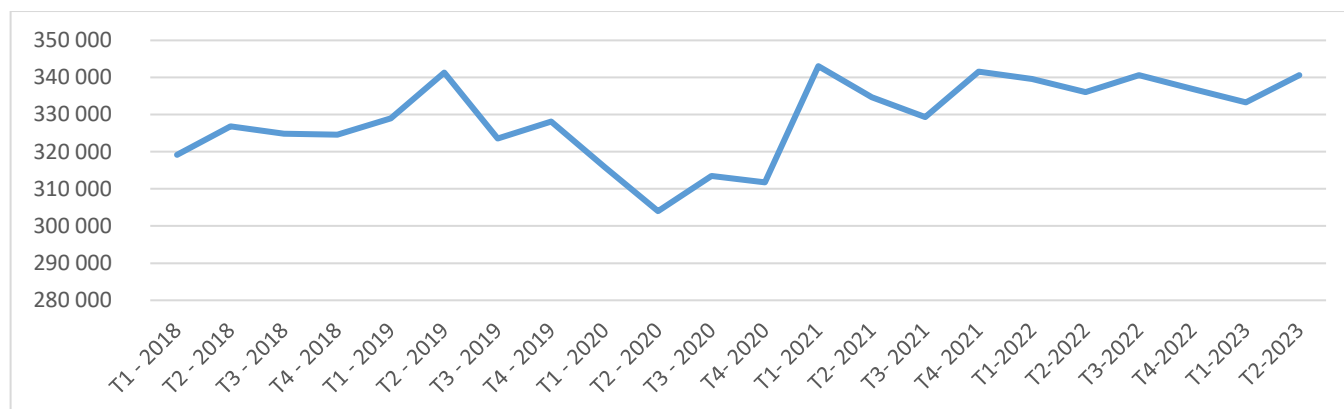
Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, s'est accru de 1,4% au deuxième trimestre 2023, comparativement à celui de la période correspondante de l'année précédente. Cette évolution est consécutive à l'augmentation des effectifs dans le commerce (+10,0%), l'industrie (+1,4%) et, dans une moindre mesure, les services (+1,1%). En revanche, elle a été amoindrie par le repli des effectifs dans la construction (-12,5%).

La hausse du nombre d'employés dans le secteur de l'industrie est liée à celle des effectifs dans les activités extractives (+12,4%), de production d'eau (+4,9%) et de fabrication (+1,5%). Toutefois, il est noté une diminution du nombre d'employés dans le sous-secteur de la « production et distribution de gaz et d'électricité (-12,3%)».

L'accroissement des effectifs dans les services est imputable à l'augmentation du nombre d'employés dans les sous-secteurs des activités de soutien et de bureau (+8,2%), pour la santé humaine et l'action sociale (+6,4%), celles spécialisées, scientifiques et techniques (+3,3%), les activités immobilières (+2,5%) et de transport et entreposage (+1,9%). Cependant, un repli du

nombre de salariés est enregistré dans les services de l'enseignement (-7,6%), artistiques, sportives et récréatives (-5,8%), d'information et de communication (-4,2%), et de l'hébergement et la restauration (-2,6%).

Graphique 1 : Evolution du nombre d'employés salariés dans le secteur moderne



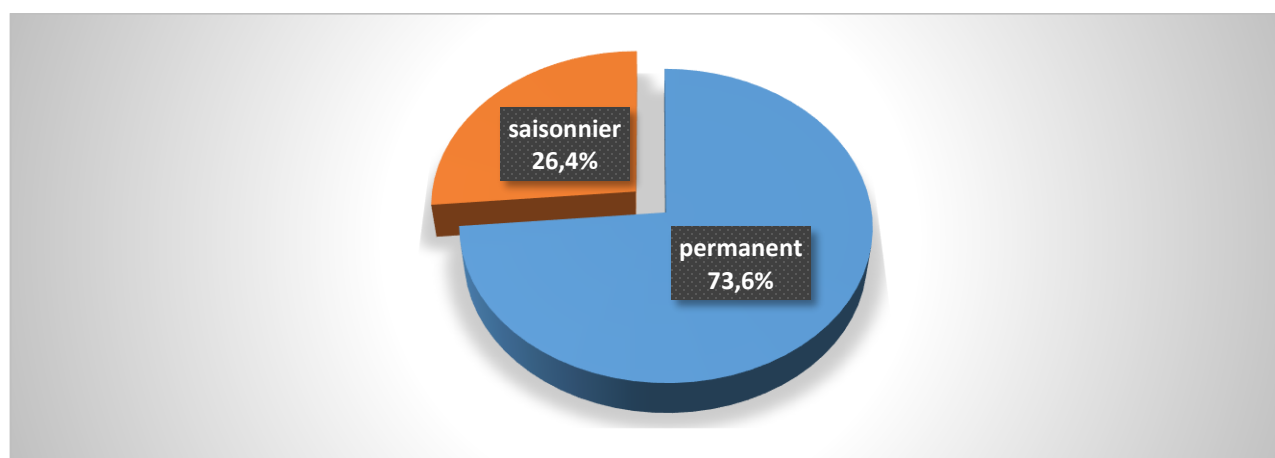
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

Le nombre d'employés permanents est prédominant au deuxième trimestre 2023 avec 73,6% des employés du secteur moderne des entreprises.

Par ailleurs, suivant le type d'activité (cf. tableau 2), l'emploi permanent est prépondérant dans la totalité des branches d'activités. Cependant, un recours assez important à des saisonniers est fait dans les sous-secteurs de l'enseignement (49,2%), de la construction (43,6%), des industries extractives (39,9%), des activités de fabrication (38,6%) et des services de soutien et de bureau (36,2%).

Graphique 2 : Répartition des employés selon le statut dans l'emploi au deuxième trimestre 2023

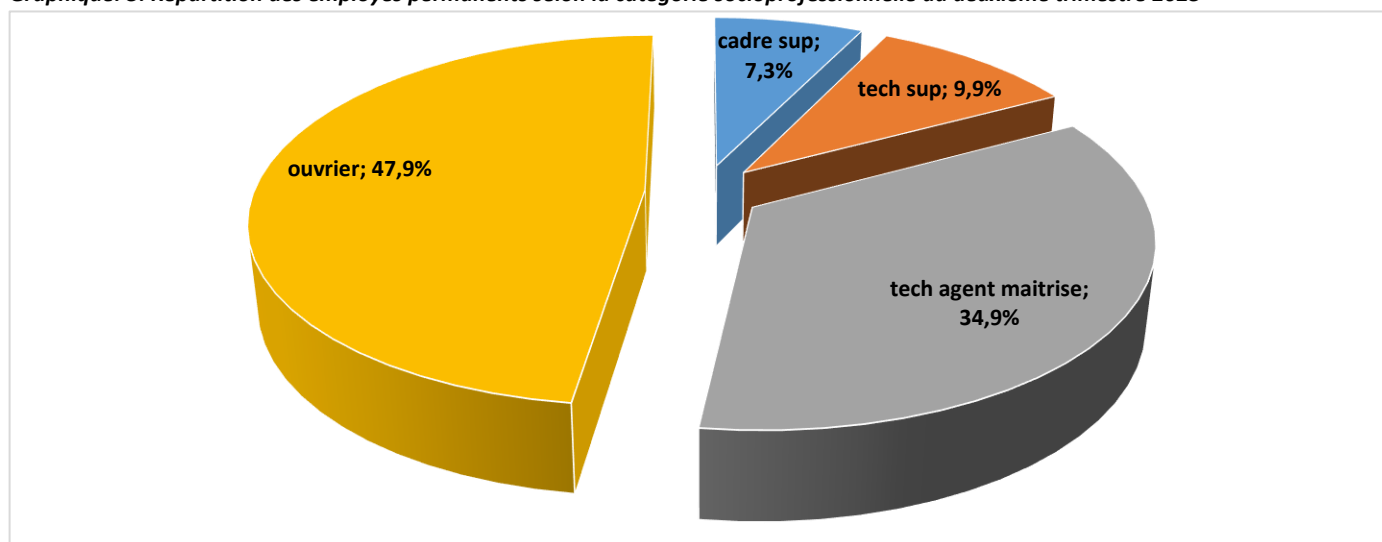


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La catégorie des « ouvriers » est majoritaire avec 47,9% des emplois permanents au deuxième trimestre 2023 dans le secteur moderne des entreprises. Ils sont suivis des « techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés » qui représentent 34,9% des permanents. Les « techniciens supérieurs et cadres moyens » ainsi que les cadres supérieurs sont les moins représentés avec des proportions respectives de 9,9% et de 7,3%.

Graphique 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2023



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une prépondérance des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de l'« électricité et gaz » et de l'« eau, assainissement et traitement des déchets et dépollution », où il est noté une prédominance des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés avec des proportions respectives de 60,9% et 48,3%.

En effet, au titre du deuxième trimestre 2023, 64,7% des effectifs permanents dans la construction sont des ouvriers. De même, dans le secteur du commerce, 42,3% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle.

Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité dans la distribution de l'effectif des employés suivant le sous-secteur. En effet, l'effectif des ouvriers est plus important dans les services de soutien et de bureau (80,7%), les activités immobilières (63,9%), artistiques, sportives et récréatives (61,4%), celles pour la santé humaine et l'action sociale (48,5%), les services d'hébergement et de restauration (46,2%) ainsi que les activités spécialisées, scientifiques et techniques (35,8%), tandis que les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers

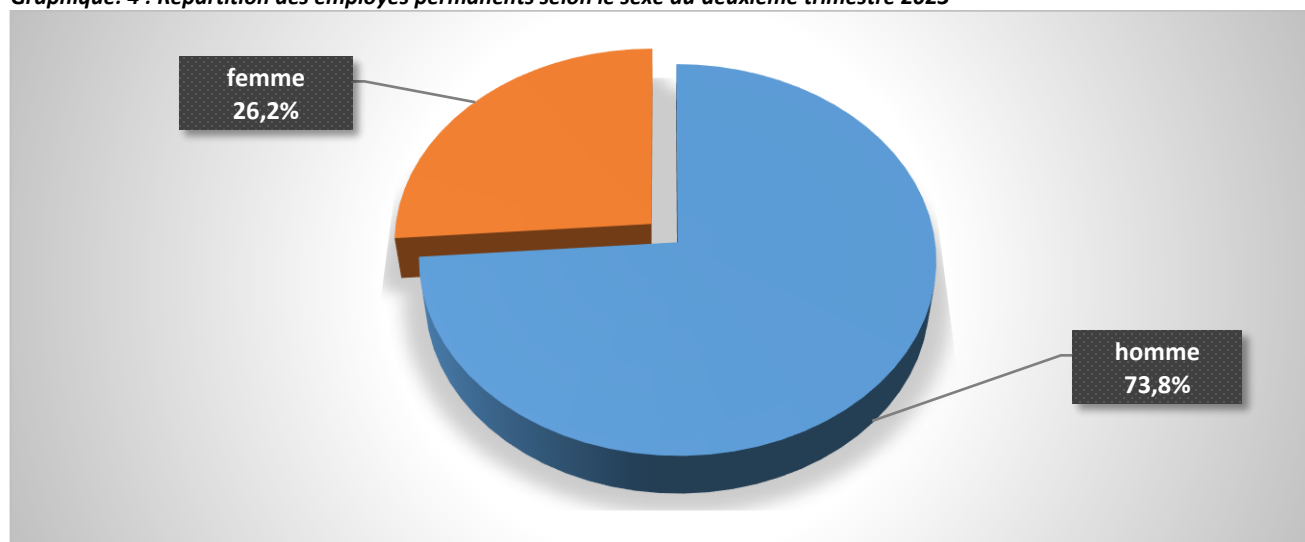
qualifiés sont les plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,4%), le transport et l'entreposage (41,8%) ainsi que dans l'enseignement (38,8%). Dans le sous-secteur de l'information et de la communication, ce sont les techniciens supérieurs (35,0%) qui ont été plus nombreux au deuxième trimestre 2023.

I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe

S'agissant de la répartition du nombre d'employés permanents selon le sexe, les hommes sont largement majoritaires avec 73,8% des permanents au deuxième trimestre 2023.

De même, suivant le type d'activité (cf. tableau 4), il est noté une prédominance des hommes dans l'effectif permanent de la totalité des branches d'activités, excepté l'enseignement où les femmes représentent 51,8% des salariés. Il convient tout de même de signaler un recours, assez important, aux femmes dans le secteur des services (38,5%), en particulier dans les activités pour la santé humaine et l'action sociale (46,2%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (46,1%) et les activités financières et d'assurance (44,4%).

Graphique : 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe au deuxième trimestre 2023



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

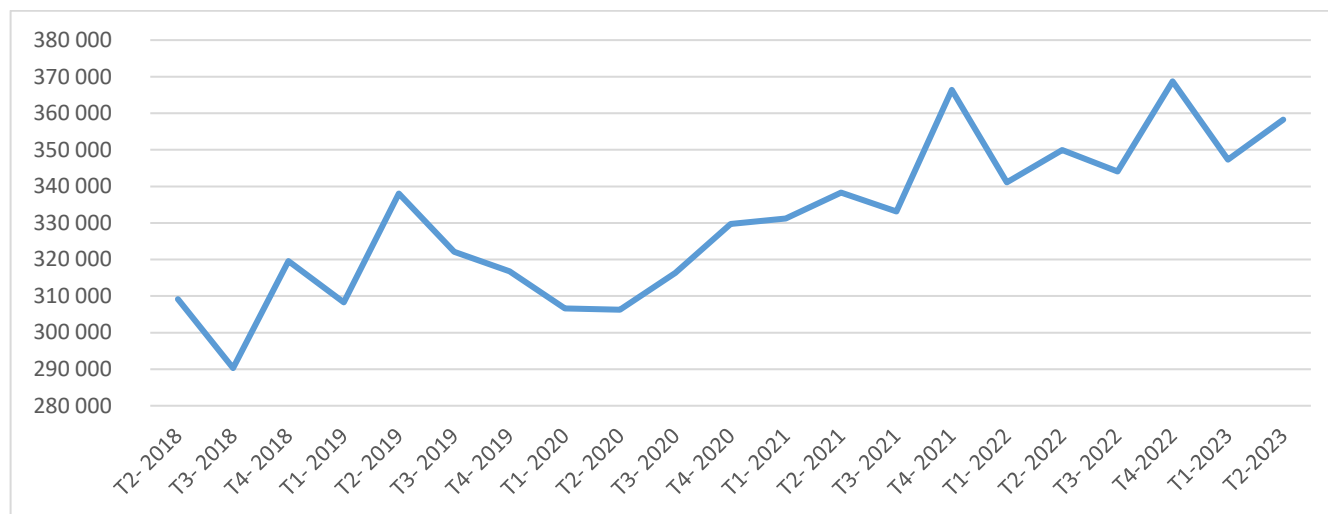
II. Analyse de la rémunération

II.1. Vue d'ensemble : la rémunération totale des travailleurs s'accroît

Au deuxième trimestre 2023, la masse salariale dans le secteur moderne s'est établie à 358,2 milliards de FCFA contre 349,9 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une hausse de 2,4%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs du commerce (+4,5%), des services (+3,9%) et de l'industrie (+1,2%). Il a été amoindri par la contraction de 9,4% de la masse salariale dans le secteur de la construction.

L'augmentation de la masse salariale dans le secteur des services est essentiellement portée par celle des rémunérations dans les activités pour la santé humaine et l'action sociale (+31,1%), l'information et la communication (+29,0%), l'hébergement et la restauration (+24,1%) et les activités immobilières (+14,5%). Dans l'industrie, le relèvement de la masse salariale est consécutif à sa hausse dans les sous-secteurs des industries extractives (+10,9%), de « production et distribution d'électricité et gaz » (+0,7%) et des activités de fabrication (+0,2%).

Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique



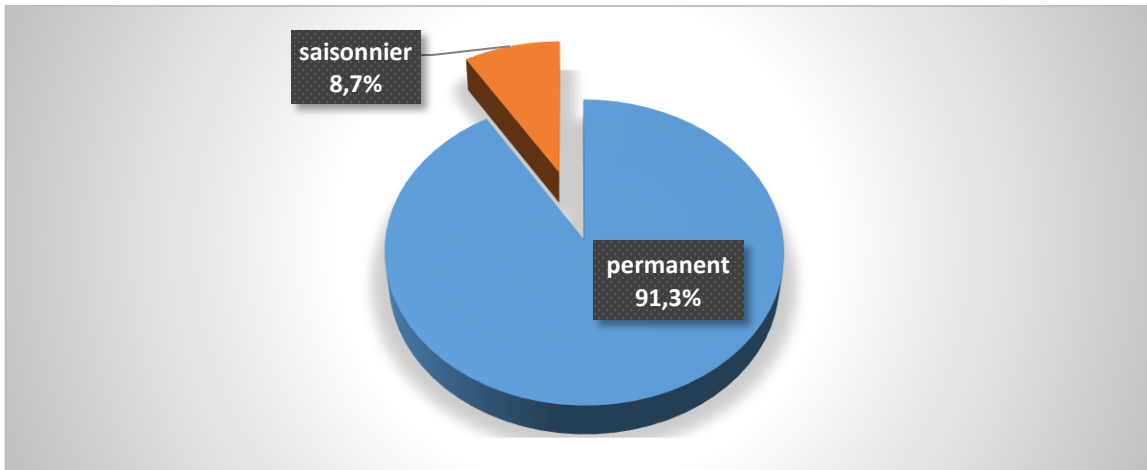
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut dans l'emploi (permanent et saisonnier)

Parallèlement à la distribution des effectifs, une grande partie (91,3%) des salaires versés au deuxième trimestre 2023 par le secteur moderne est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon la branche d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée au deuxième trimestre 2023 pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Toutefois, une part assez considérable des rémunérations dans l'enseignement (44,4%) est versée au personnel non permanent.

Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier au deuxième trimestre 2023

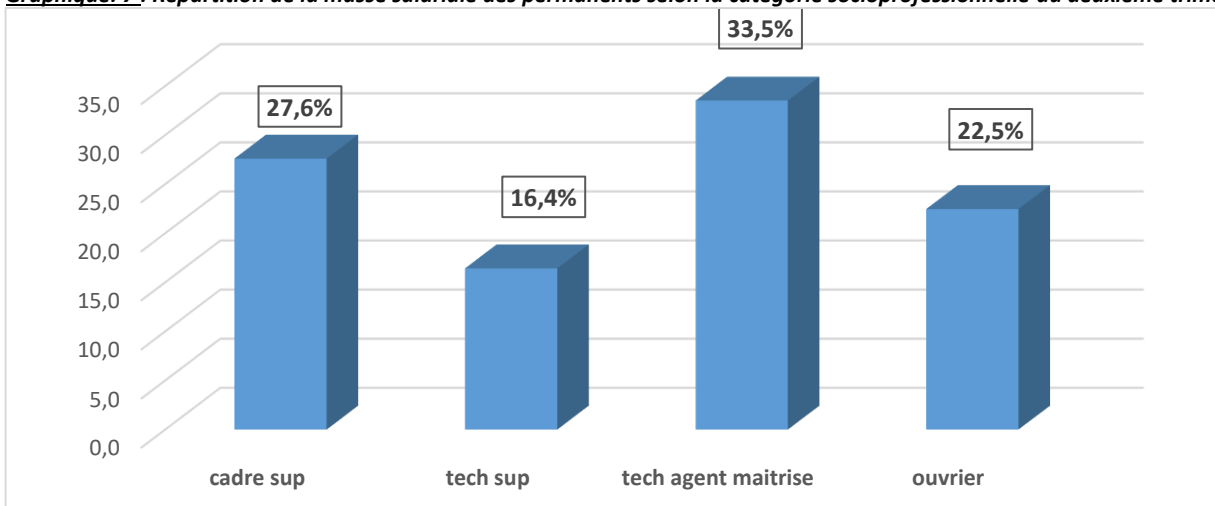


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au deuxième trimestre 2023, fait ressortir des disparités dans la distribution. En effet, 44,0% de la rémunération est versée à 17,2% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 7,3% et 9,9% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 27,6% et 16,4% de la rémunération globale des permanents. En revanche, les ouvriers qui représentent 47,9% des effectifs permanents au deuxième trimestre 2023 ont reçu 22,5% de la masse salariale sur la même période. Quant aux techniciens et agents de maîtrise (34,9% des effectifs), ils ont perçu 33,5% de la rémunération.

Graphique 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2023



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Dans l'industrie, 32,9% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 31,6% aux ouvriers. Les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs ont perçu respectivement, 17,9% et 17,6% de la rémunération dans l'industrie.

Dans le secteur de la construction, les ouvriers ont perçu 34,6% de la rémunération au moment où les cadres supérieurs et techniciens supérieurs ont, respectivement, reçu 27,7% et 19,0% de la masse salariale versée. Quant aux techniciens et agents de maîtrise travaillant dans la construction, ils ont perçu 18,7% de la masse salariale versée au deuxième trimestre 2023 dans ce secteur d'activités.

Dans le commerce, les cadres supérieurs ont perçu 35,7% de la rémunération du deuxième trimestre 2023. Les techniciens et agents de maîtrise ont reçu un peu plus du quart (27,8%) des rémunérations, tandis que les ouvriers et les techniciens supérieurs en ont reçu, respectivement, 20,7% et 15,8%.

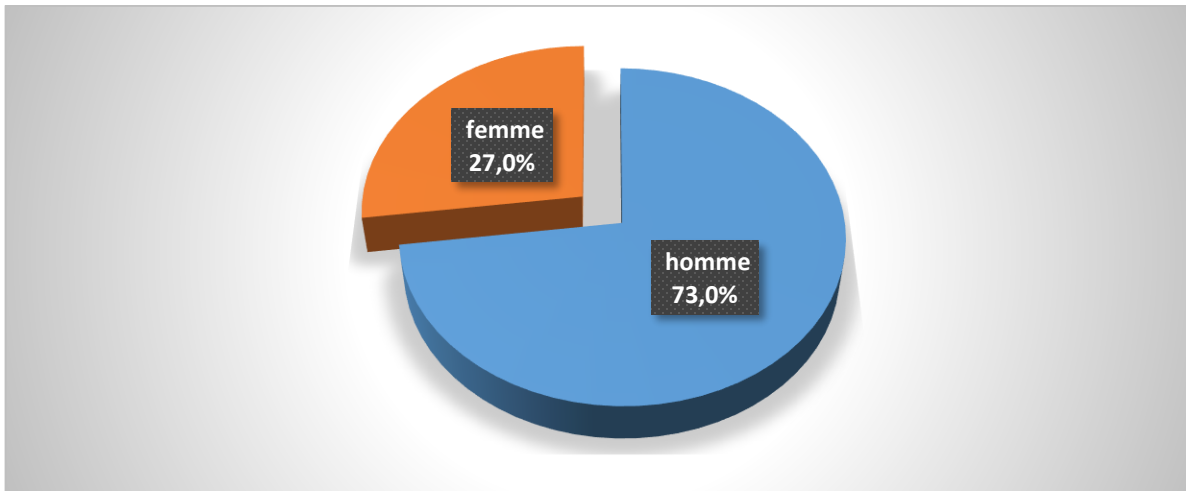
S'agissant des services, plus des deux tiers de la masse salariale du deuxième trimestre 2023 sont versés aux cadres supérieurs (31,3%) et techniciens et agents de maîtrise (36,7%). Les techniciens supérieurs et ouvriers en ont reçu respectivement 15,7% et 16,4%.

II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe

Parallèlement à la distribution des effectifs, 73,0% des salaires versés aux permanents au deuxième trimestre 2023 sont perçus par les hommes.

Selon le type d'activité (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée dans la totalité des branches d'activités hormis celle de la santé et de l'action sociale où 50,5% de la rémunération du personnel permanent est affectée aux femmes. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (48,5%), de l'enseignement (44,7%) et des activités financières et d'assurance (40,2%) est versée aux femmes.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe au deuxième trimestre 2023

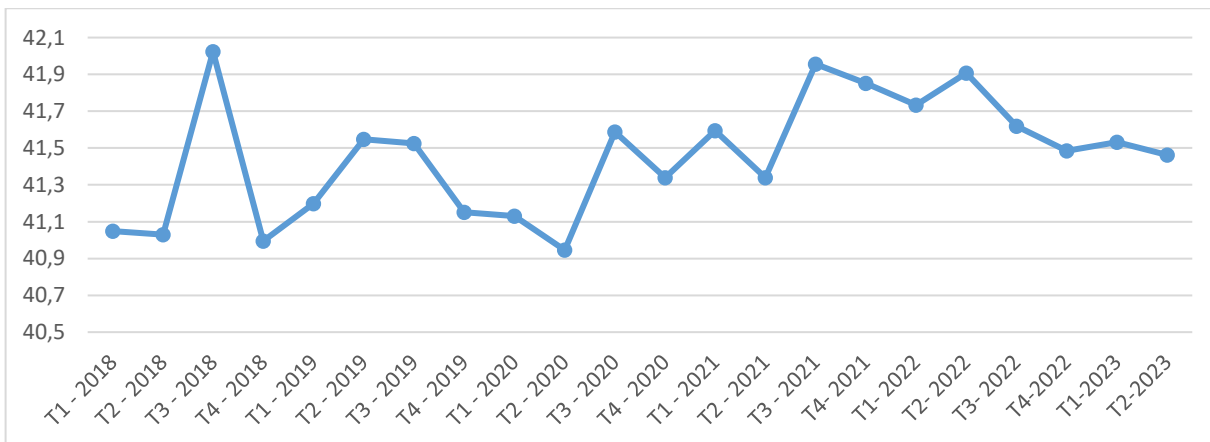


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est estimée à 41,5 heures au deuxième trimestre 2023 contre 41,9 heures au trimestre correspondant de l'année précédente, soit une baisse de 1,1%. Cette situation est imputable principalement à la diminution des heures hebdomadaires moyennes travaillées dans le commerce (-2,1%), la construction (-1,0%) et les services (-1,0%). En revanche, sur la même période, elles n'ont pas évoluées dans le sous-secteur de l'industrie.

Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Annexe

Tableau 1 : Nombre d'employés salariés par secteur d'activité au deuxième trimestre 2023

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2022	T2 - 2023	Evolution (%) T2-23/ T2-22
INDUSTRIE dont ...	112 236	113 863	1,4
ACTIVITES EXTRACTIVES	4 045	4 545	12,4
ACTIVITES DE FABRICATION	102 120	103 603	1,5
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 808	3 340	-12,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	2 263	2 375	4,9
CONSTRUCTION	29 380	25 717	-12,5
COMMERCE	49 609	54 585	10,0
SERVICES dont ...	144 812	146 477	1,1
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	15 481	15 774	1,9
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	12 925,5	12 591,8	-2,6
INFORMATION ET COMMUNICATION	8 168	7 828	-4,2
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	58 034	57 747	-0,5
ACTIVITES IMMOBILIERES	880	902	2,5
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	1 880	1 943	3,3
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	32 095	34 742	8,2
ENSEIGNEMENT	8 020	7 408	-7,6
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 606	3 837	6,4
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 280	1 206	-5,8
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	2 443	2 497	2,2
EFFECTIF MOYEN	336 037	340 641	1,4

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier au deuxième trimestre 2023

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2023		
	Permanents	Non permanents	Total
INDUSTRIE dont ...	63,3	36,7	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	60,1	39,9	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	61,4	38,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,6	0,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,5	0,5	100,0
CONSTRUCTION	56,4	43,6	100,0
COMMERCE	76,1	23,9	100,0
SERVICES dont ...	83,8	16,2	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	88,7	11,3	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	90,7	9,3	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	71,9	28,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	98,9	1,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	87,8	12,2	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	94,1	5,9	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	63,8	36,2	100,0
ENSEIGNEMENT	50,8	49,2	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	83,2	16,8	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	86,6	13,4	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	68,8	31,2	100,0
Ensemble	73,6	26,4	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2023				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Total
INDUSTRIE dont ...	4,5	12,4	21,6	61,5	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	7,3	7,8	32,9	52,0	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	4,5	13,0	18,1	64,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,0	12,5	60,9	23,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	2,4	3,9	48,3	45,5	100,0
CONSTRUCTION	5,6	8,5	21,2	64,7	100,0
COMMERCE	7,3	8,5	41,9	42,3	100,0
SERVICES dont ...	9,1	9,1	42,0	39,8	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	6,0	25,8	41,8	26,4	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	3,3	16,0	34,5	46,2	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	34,7	35,0	22,1	8,2	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,2	0,8	62,4	26,6	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	11,1	8,3	16,7	63,9	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	17,4	28,6	18,2	35,8	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	4,3	5,1	9,9	80,7	100,0
ENSEIGNEMENT	8,1	18,7	38,8	34,5	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	10,1	24,0	17,4	48,5	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	18,0	8,7	11,9	61,4	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	0,8	0,0	3,4	95,8	100,0
Ensemble	7,3	9,9	34,9	47,9	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe au deuxième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2023		
	Homme	Femme	Total
INDUSTRIE dont ...	88,8	11,2	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,1	11,9	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	89,7	10,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	77,4	22,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	82,0	18,0	100,0
CONSTRUCTION	90,2	9,8	100,0
COMMERCE	78,4	21,6	100,0
SERVICES dont ...	61,5	38,5	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	74,1	25,9	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	64,9	35,1	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	65,1	34,9	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55,6	44,4	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	66,7	33,3	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	53,9	46,1	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	69,8	30,2	100,0
ENSEIGNEMENT	48,2	51,8	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	53,8	46,2	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	67,7	32,3	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	58,0	42,0	100,0
Ensemble	73,8	26,2	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2- 2022	T2- 2023	Evolution (%) T2-23/ T2-22
INDUSTRIE dont ...	113 823	115 240	1,2
ACTIVITES EXTRACTIVES	10 711	11 883	10,9
ACTIVITES DE FABRICATION	82 370	82 508	0,2
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	15 482	15 598	0,7
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5 260	5 252	-0,2
CONSTRUCTION	19 561	17 727	-9,4
COMMERCE	48 384	50 564	4,5
SERVICES dont ...	168 164	174 686	3,9
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	20 761	21 100	1,6
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	5 752	7 136	24,1
INFORMATION ET COMMUNICATION	18 152	23 411	29,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	71 449	71 125	-0,5
ACTIVITES IMMOBILIERES	682	781	14,5
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	28 568	28 373	-0,7
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	16 269	15 873	-2,4
ENSEIGNEMENT	2 886	2 802	-2,9
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 083	1 420	31,1
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	1 790	1 842	2,9
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	773	822	6,5
Rémunération globale	349 932	358 216	2,4

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC**Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier au deuxième trimestre 2023 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2023		
	Permanent	Saisonnier	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	88,5	11,5	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	89,3	10,7	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	85,5	14,5	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	100,0	0,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	99,6	0,4	100,0
CONSTRUCTION	73,4	26,6	100,0
COMMERCE	91,4	8,6	100,0
SERVICES dont ...	94,9	5,1	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	94,2	5,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	94,9	5,1	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	92,9	7,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,9	0,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	93,7	6,3	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	97,9	2,1	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	78,5	21,5	100,0
ENSEIGNEMENT	55,6	44,4	64,1
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	88,6	11,4	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	96,7	3,3	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	90,0	10,0	100,0
Rémunération globale	91,3	8,7	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2023 (en %)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2023				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
INDUSTRIE dont ...	17,9	17,6	32,9	31,6	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	19,6	12,9	39,9	27,6	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	21,3	19,2	24,1	35,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	5,7	15,4	60,5	18,4	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5,6	11,6	54,7	28,1	100,0
CONSTRUCTION	27,7	19,0	18,7	34,6	100,0
COMMERCE	35,7	15,8	27,8	20,7	100,0
SERVICES dont ...	31,3	15,7	36,7	16,4	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	22,9	29,1	36,3	11,7	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	15,4	28,9	22,4	33,3	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	57,2	35,3	5,8	1,8	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	25,4	0,7	63,1	10,8	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	27,9	18,7	17,4	36,1	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	41,8	28,6	10,8	18,8	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	18,8	9,4	14,9	57,0	100,0
ENSEIGNEMENT	20,5	26,2	37,4	15,9	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	33,2	15,5	9,1	42,2	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	46,9	12,3	14,3	26,5	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	7,8	0,0	6,6	85,6	100,0
Rémunération globale	27,6	16,4	33,5	22,5	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC**Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe au deuxième trimestre 2023 (en %)**

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2023		
	Homme	Femme	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	86,9	13,1	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	90,5	9,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	88,3	11,7	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	79,5	20,5	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	83,1	16,9	100,0
CONSTRUCTION	87,7	12,3	100,0
COMMERCE	75,4	24,6	100,0
SERVICES dont ...	62,5	37,5	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	74,3	25,7	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	73,7	26,3	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	63,2	36,8	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	59,8	40,2	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	65,5	34,5	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	51,5	48,5	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	77,5	22,5	100,0
ENSEIGNEMENT	55,3	44,7	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	49,5	50,5	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	69,5	30,5	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	66,2	33,8	100,0
Rémunération globale	73,0	27,0	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activités

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2022	T2- 2023	Evolution (%) T2-2023/T2-2022
INDUSTRIE dont ...	40,8	40,8	0,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES DE FABRICATION	40,8	40,8	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	42,5	42,7	0,4
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	40,0	39,8	-0,5
CONSTRUCTION	41,1	40,7	-1,0
COMMERCE	43,7	42,8	-2,1
SERVICES dont ...	42,0	41,6	-1,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	42,7	40,0	-6,2
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	43,7	44,0	0,6
INFORMATION ET COMMUNICATION	40,1	40,1	0,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	45,6	43,1	-5,6
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,0	40,0	0,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	39,9	39,2	-1,7
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	42,2	42,0	-0,5
ENSEIGNEMENT	33,1	32,2	-2,7
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	50,2	52,3	4,2
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	44,3	44,3	0,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,2	40,0	-0,4
Heure hebdomadaire moyenne	41,9	41,5	-1,1

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Champ couvert

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

Modalité de tirage de l'échantillon

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

Modalité de calcul des indicateurs

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'employés de l'entreprise par leurs effectifs.

Diffusion

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD (www.ansd.sn).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général Adjoint : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles par intérim : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO & Ndoffene DIOUF & Manga NDIAYE**

Equipe de collecte : **Gana NDIAYE, Thierno Abdourahim FOFANA, Fatoumata YADE, Abdou Maré NDIAYE, Sylvie B. D. SARR, Nafy KANOUTE, Alassane BALDE, Ibrahima BA & Laure Alice Valérie BADJI**

Diffusion: **EI Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**